



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Affaires Générales et Démarches Transversales

24/AR40

PÔLE ARRÊTÉS

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le

17 SEP. 2024

24/AR40 DESIGNATION DE MADAME FABIENNE RABASSE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CCAPH) DANS LES ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC DE LA 2° A LA 5° CATEGORIE, DANS LES COMMUNES DE 20 000 HABITANTS ET PLUS

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article R123-1 et suivants,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2122-19 qui prévoit que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services, directeur général adjoint des services de mairie, directeur général, directeur des services techniques et responsables de services communaux,

VU l'arrêté préfectoral n°16/028 du 16 mars 2016 portant création des Commissions Communales pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées dans les communes de 20 000 habitants et plus,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 23/AR60 du 3 mai 2023 portant désignation de Madame Fabienne RABASSE en qualité de représentant du Maire au sein de la commission communale susvisée,

CONSIDERANT le départ de Madame Audrey KERDELHUE sur une autre commune et son remplacement par Madame Sophie STEFANINI,

ATTENDU qu'il convient dans un souci de bonne administration d'abroger l'arrêté 23/AR60 du 3 mai 2023 et de procéder au remplacement de Madame Audrey KERDELHUE par Madame Sophie STEFANINI,

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté 23/AR60 du 3 mai 2023 est abrogé.

ARTICLE 2 :

Madame Fabienne RABASSE, Chef du Service Commissions Communales de Sécurité et d'Accessibilité, est désignée en qualité de membre avec voix délibérative pour représenter la Commune de Toulon à la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées, dans les établissements et installations recevant du public de la 2^{ème} à la 5^{ème} catégorie, dans les communes de 20 000 habitants et plus.



ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Fabienne RABASSE, Monsieur Franck PERNIN, Inspecteur de Mise en Conformité du Service Commissions Communales de Sécurité et d'Accessibilité, est désigné pour la mission visée dans l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck PERNIN, Monsieur Arnaud FADDA, Inspecteur de Mise en Conformité du Service Commissions Communales de Sécurité et d'Accessibilité, est désigné pour la mission visée dans l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud FADDA, Madame Sophie STEFANINI, Assistante de direction au sein de la Direction Sécurité Civile, est désignée pour la mission visée dans l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie STEFANINI, Monsieur Yann GUILHEM, Chargé d'Etudes Mobilité Durable et Accessibilité, est désigné pour la mission visée dans l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 7 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux fonctionnaires cités dans les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 12 septembre 2024

Josée MASSI
Maire de Toulon

Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

Transmis au contrôle de légalité le : 17 SEP. 2024
Accusé de réception le : 17 SEP. 2024
Affiché le :
Notifié le :

Publié Le 17 SEP. 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

24/AR40 DESIGNATION DE MADAME FABIENNE RABASSE AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CCAPH) DANS LES ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC DE LA 2. A LA 5. CATEGORIE, DANS LES COMMUNES DE 20 000 HABITANTS ET PLUS

Date de transmission de l'acte : 17/09/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 17/09/2024

Numéro de l'acte : lmc1348377 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240912-lmc1348377-AR

Date de décision : 12/09/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants